



Ecole Mixte de Jeunes Sapeurs – Pompiers du Collège St Régis – St Michel

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : collegestregiststmichel@orange.fr

Au Puy-en-Velay, le 4 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Nous venons vous apporter quelques précisions en ce début d'année afin de rassembler les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant au sein de l'Ecole de JSP.

Pour un bon fonctionnement de l'Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers, nous vous demandons de bien vouloir faire un retour d'ici la fin du mois de septembre.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

1- Santé

Afin de participer aux activités proposées, votre enfant doit passer une visite médicale chez un médecin Sapeur-Pompier s'il est en JSP3 ou chez votre médecin traitant s'il est en JSP1 et JSP 2.

Pour cela, **nous lui remettons un livret médical à son incorporation (aux JSP1) que vous devrez conserver durant toutes ses années de formation.** Il présentera ce livret avec son carnet de santé au médecin.

Nous précisons que le livret doit être couvert et correctement tenu par le JSP pendant tout son parcours. De plus, certaines parties sont à remplir par les parents.

2 - Cotisation

Elle s'élève à 50 Euros pour l'année ; elle permet de financer les tenues mises à disposition des JSP, les adhésions à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et la Fédération.

3 - Fonctionnement

Chaque cours fait l'objet d'un suivi personnalisé puisqu'en fin de parcours, chaque JSP aura un livret qu'il devra présenter au Chef de Centre. Les séances d'instruction sont capitales puisqu'elles dispensent le jeune d'une grande partie de la formation de Sapeur-Pompier Volontaire. Une fois intégré au SDIS43, il ne lui reste en effet que 8 jours de formation à l'Ecole Départementale.

Les JSP doivent venir en cours avec une tenue de sport et du matériel scolaire : cahier de pochettes plastifiées, feuilles, stylos et surligneurs, cahiers de textes.

La tenue de manœuvre se compose d'une combinaison ou tenue F1, d'un tee-shirt JSP, d'une paire de rangiers, d'un foulard et d'une casquette rouge, d'une paire de gants, d'un ceinturon et d'un sac pour le rangement et le transport. Le coût réel s'élève à environ 120 Euros ; nous avons décidé de prêter les tenues, afin d'éviter un investissement trop lourd pour les familles. Chaque famille est responsable de son uniforme : il doit en avoir soin, le respecter et veiller à son entretien (lavage, cirage...). Nous vous rappelons que le port de la tenue est réservé aux séances d'instruction et aux manifestations officielles.

4 – Assiduité

Nous comptons sur le sérieux des jeunes et demandons à chaque JSP de traduire en actions l'engagement qu'il a souhaité prendre.

Nous vous prions de croire à notre dévouement auprès des jeunes.

Emmanuel Belledent – Benjamin Thollet